



La FSU 85

à

Madame la Directrice Académique de Vendée,

La Roche sur Yon, le mardi 20 mai 2025

Objet : évolution du rôle des AESH

Madame la Directrice Académique,

Vous avez pu évoquer lors de différents échanges l'évolution du rôle des AESH dans notre département. Effectivement, depuis la mise en place des PIAL en 2019, les AESH n'ont pas été sollicitées* pour occuper un rôle d' « AESH référente* » comme le ministère en donnait la possibilité dès leur création. Vous avez pris la décision de faire appel à candidature pour la rentrée prochaine. Au-delà du fait que nous n'ayons jamais profité d'un cadre d'échanges sur ce point, nous souhaiterions disposer de plus amples informations sur :

- le lieu d'exercice de l'AESH référente*,
- le cadre de rémunération et/ou d'indemnisation pour les missions remplies (volume horaire de travail) ainsi que pour les frais de déplacement (enveloppe définie à la rentrée, remboursement aux frais réels...). La fiche de poste ne nous semble pas suffisamment précise à ce sujet.

Au regard des missions à remplir précisées dans la fiche de poste, cela relève globalement des missions équivalentes à un « conseiller pédagogique » auprès des AESH au tarif AESH...

Il est étrange de constater que le ministère ne répond pas à la demande légitime de reconnaître le métier d'AESH comme **un véritable métier (avec un véritable statut)** avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves au moment même où vous sollicitez leurs compétences au service de leurs pairs.

L'Éducation nationale restera encore une fois dans cette posture hypocrite qui ne fait qu'abîmer tous les personnels au service des plus fragiles de notre société.

Aussi, jusqu'à ce jour, le ministère n'a pas souhaité attribuer les missions de coordonnateur/trice de PIAL aux AESH. Pourtant, l'information semble avoir été diffusée auprès d'AESH. Nous aimerions savoir si vous confirmez cette information.

Fédération Syndicale Unitaire de Vendée

Pôle associatif – 71 boulevard A. Briand - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tel : 02.51.05.56.80 - Courriel : fsu85@fsu.fr - Site : <http://sd85.fsu.fr>

Actuellement, cette mission est occupée par des profils de collègues très variés : personnels de direction, les enseignants spécialisés, les CPE,... choisis par le Chef d'établissement ou par l'IEN. Elle est complexe au regard du manque de moyens dans tous les PIAL, de l'insuffisance de la prise en charge des frais de déplacement, de la précarité des contrats, de la complexité des situations de handicap, de la fragilité des relations humaines découlant de tous les points précédents. Or, nous connaissons la difficulté, voire la culpabilité, des personnels remplissant cette mission et qui gardent malgré tout une certaine légitimité, en tout cas, une reconnaissance de par leur statut. Par conséquent, nous nous questionnons sur la pertinence de faire porter cette mission à des pairs sans légitimité particulière.

Là aussi, nous souhaiterions connaître l'organisation du travail demandé à l'AESH retenue* ainsi que le profil attendu et le cadre indemnitaire qui lui serait proposé si vous confirmiez l'information.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la FSU 85,

Jean-Jacques BOBIN – MARILYNE DE BERNARDINIS



* choix de l'écriture au féminin au regard de la proportion de femmes dans ce métier.